

Formulaire de demande de prime pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit d'électrification

Par délibération du Conseil communal en date du 16 décembre 2019 la Commune a décidé, afin de développer les modes de transports doux, de subventionner à hauteur de 100 € l'achat de vélos électriques neufs ou de kits d'électrification.

Cette prime est réservée aux personnes résidant sur la Commune de Brunehaut, dans la ligne droit des actions de développement durable en cours sur le territoire communal.

Demande N° / 2024

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Village	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		<input type="text"/>

Je sollicite la commune de Brunehaut en vue de l'attribution d'une aide financière pour l'achat :

Un vélo électrique neuf

Un kit d'électrification

SIGNATURE

Conditions d'attributions :

- Aide de 100 euros sous forme de cartes Brun€uros avec un maximum de deux primes par ménage.
- Habiter la commune de Brunehaut.
- Détenir une facture d'achat acquittée d'un vélo électrique avec le type de batterie mentionnée ou d'un kit d'électrification. La facture devra également indiquer si le vélo est neuf.
- La demande de prime devra être introduite dans l'année suivant la date d'achat indiquée sur la facture.

Pièces à fournir :

La facture d'achat acquittée d'un vélo électrique ou d'un kit d'électrification au nom du demandeur.